

# NOTE D'INFORMATION/SÉCURITÉ

REF : NIS-2024-05-001

Le 22/05/2024

## OBJET <sup>(1)</sup> : Module de Sensibilisation à la Construction d'un EPR2

A compter du 1er Juillet 2024, l'accès au site EPR2 de Penly sera conditionné à la réussite du test du module de sensibilisation **SCE (Sensibilisation à la Construction d'un EPR2)**.

Vous devez donc suivre et réussir le test de cette sensibilisation **dès maintenant**. Ceci est un préalable obligatoire à toute personne (**EDF et sous-traitant**) souhaitant un accès au site (*hors visiteur = badge non permanent*). **Votre attestation de réussite au test sera nécessaire pour vos formalités d'accès à l'entrée de site.**

Pour suivre cette sensibilisation il vous suffit de vous connecter aux plateformes dédiées selon votre entreprise d'appartenance :

### - Salariés entreprises sous-traitantes :

Le module de sensibilisation est à retrouver sur la plateforme « Prévention PP58 ». Les différentes étapes à suivre sont détaillées dans l'annexe.

Lien de connexion :

<https://www.preventionpp58.fr/>

### - Agents EDF :

Le module de sensibilisation est à retrouver sur la plateforme « E-campus » :

Lien de connexion :

<https://ecampus-edf.syfadis.com/Catalog/TrainingShops/TrainingView.aspx?idTraining=28399206400>

**Nota** : pour les personnes ayant déjà un accès EPR2 de Penly, il est également demandé de suivre et de réussir le test au module de sensibilisation SCE car à partir du 1<sup>er</sup> Juillet 2024 les accès des personnes concernées seront désactivés.

### Contacts :

- Jean-François DEROIDE : jean-francois.deroide@edf.fr
- David CUQUEMELLE : david.cuquemelle@edf.fr

Nous vous remercions de bien vouloir prendre vos dispositions et informer l'ensemble de vos personnels et collaborateurs.

Validation Pôle Logistique pour prise en compte des impacts (Info Poste de Garde)

Validation Direction Santé Sécurité

# Annexe

Étapes à suivre :

Étape 1 : Cliquer sur le lien <https://www.preventionpp58.fr/>



Étape 2 : En cliquant sur "Inscription", le formulaire de création de compte ci-dessous apparaît

The image shows the account creation form on the EDF prevention portal. The form is titled 'Prévention PP58' and 'Créer un nouveau compte'. It includes several input fields: 'Nom', 'Prénom', 'Adresse email', 'Saisir le nom de votre organisation', 'Motif de la demande' (a dropdown menu), and 'Date de naissance (JJ/MM/AAAA)'. There is also a small flag icon in the top right corner of the form area.

Note : Si l'organisation n'est pas répertoriée, il faut entrer "Mon organisation n'est pas dans la liste".

Étape 3 : Le compte est créé automatiquement

Tous les utilisateurs de la plateforme ont accès à l'ensemble des formations certifiantes, dans l'onglet "FORMATIONS".

## Etape 4 : Une fois le cours fini et validé, le certificat apparaît à deux endroits :

- En bas du module



Cours RAPPORT

Certificat associé au cours

[Voir la fiche complète](#)

6-Les règles de base relatives à la sécurité	Terminé	Refaire
7_Les risques environnementaux du chantier	Terminé	Refaire
Quiz	Réussi - Score : 84%	Refaire



Certificat obtenu le 14/05/2024 - Valable jusqu'au 14/05/2026

- Dans l'onglet "Mes certificats"

Formation suivie	Dates	Durée	Modalités	Diplôme / Certificat / Habilitation
<b>SCE - FR - Sensibilisation construction EPR2</b> EDF	13/05/2024 - 14/05/2024	-	ELearning	<b>Certifiant</b>